ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz

ALLIANZ ACTIF PRO(1)

Allianz IARD, dont le siège social est situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

SCUBY

7 RUE GUSTAVE NADAUD

69007 LYON

est titulaire d'un contrat Actif Pro, souscrit sous le n° 62632072, qui a pris effet le 03/04/2023 pour son activité de DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

en qualité de

des locaux situés à l'adresse suivante :

Ce contrat prévoit notamment les garanties suivantes :

- ☐ Incendie et événements assimilés, Responsabilité civile incendie, Tempête-grêle-neige, Assistance, Catastrophe naturelles (article A125-1 du Code des assurances), Attentats
- ☐ Dégâts des eaux, Responsabilité civile dégâts des eaux
- ☐ Vol/Vandalisme
- ☐ Bris des glaces
- ☐ Dommages électriques
- ☐ Bris de matériels électriques et/ou électroniques
- ☐ Pertes d'exploitation
- ☐ Perte de la valeur vénale de fonds
- ☐ Responsabilité civile exploitation
- ☑ Défense pénale et recours suite à accident
- ☑ Responsabilité civile professionnelle : à concurrence des montants de garantie en page 2 (sous réserve des mentions contraires aux Dispositions particulières).

REG35750 - V04/21 - Création graphique Allianz

(1) Cette attestation ne concerne pas les activités réglementées, les professionnels de l'informatique et de l'internet, les professionnels du conseil pour les affaires et la gestion, les professionnels de l'étude de marché et sondages, les entreprises de nettoyage de locaux, les diagnostiqueurs immobiliers.

Responsabilité civile hors responsabilités liées à l'environnement	
Responsabilité civile d'exploitation	
- Dommages corporels	8 000 000 € non indexés par année d'assurance
- Dommages matériels et pertes pécuniaires consécutives à ces dommages matériels	800 000 € par année d'assurance
avec les limitations suivantes : • Dommages matériels et pertes pécuniaires consécutives aux biens confiés, aux biens des clients en garde ou en dépôt et aux biens exceptionnellement empruntés • Vols ou actes de vandalisme commis par vos préposés	 20 000 € par sinistre 15 000 € par sinistre
- Pertes pécuniaires non consécutives (résultant d'un événement accidentel)	100 000 € par année d'assurance
- Responsabilité civile de maître d'ouvrage : Dommages corporels, matériels, pertes pécuniaires consécutives	50 000 € par année d'assurance
- Dommages survenus aux USA/Canada : Tous dommages confondus	 2 300 000 € par année d'assurance
- Dommages corporels à vos préposés	1 000 000 € non indexés par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle	
- Tous dommages confondus	1 000 000 € par année d'assurance
avec les limitations suivantes : • Pertes pécuniaires non consécutives • Dommages matériels aux biens confiés et pertes pécuniaires consécutives	 150 000 € par année d'assurance 50 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile liées à l'environnement	
Engagement maximum toutes « Responsabilités liées à l'environnement » confondues dont :	500 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile atteinte à l'environnement accidentelles	
- Tous dommages confondus	300 000 € par année d'assurance sans dépasser 150 000 € par sinistre
- Frais d'urgence	50 000 € par année d'assurance
- Frais de dépollution des biens assurés	50 000 € par année d'assurance
Préjudice écologique accidentel	100 000 € par année d'assurance
- Frais de prévention du préjudice écologique	50 000 € par année d'assurance
Responsabilité environnementale	
- Frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux	100 000 € par année d'assurance
- Frais de dépollution des eaux et des sols dans l'enceinte de votre entreprise	50 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile résultat d'une cyberattaque	
Dommages matériels corporels, matériels et pertes pécunières consécutives	1 000 000 € par année d'assurance

REG35750 - V04/21 - Création graphique Allianz

La présente attestation est valable pour la période du 03/04/2023 au 02/04/2024

Elle ne saurait engager Allianz IARD au-delà des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère et n'implique qu'une présomption de garantie conformément à l'article L112-3 du Code des assurances.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Paris La Défense, le 27/03/2023

Pour Allianz
(cachet et signature)

ALLIANZ ASSURANCES
Cabinet HUGIER
40 Boulevard Saint Louis
43000 LE PUY EN VELAY
Tél. 04 71 09 32 23 - N° ORIAS 07001463
N° ORIAS 2008079 - N° ORIAS 20003059

Saisissez du texte ici